



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diplômes

Question écrite n° 51059

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'évolution et la création de l'offre de diplômes professionnels. En effet, il apparaît qu'il faut en moyenne cinq années pour parvenir à la création d'un BTS et deux ans pour le réviser. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour assurer une meilleure concordance entre les diplômes professionnels et les évolutions du marché du travail.

Texte de la réponse

C'est au sein des commissions professionnelles consultatives (CPC) que sont créés ou renouvelés les diplômes professionnels. Les CPC sont des instances placées auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche où siègent employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées. Elles formulent des avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes professionnels, du CAP (certificat d'aptitude professionnel) au BTS (brevet de technicien supérieur). Les CPC, instances consultatives, se prononcent sur les besoins en diplômes compte tenu de l'évolution des métiers, sur les contenus des diplômes professionnels et sur la place des diplômes de l'éducation nationale au sein de l'ensemble des certifications professionnelles. Pour mener à bien ce travail d'actualisation de l'offre de diplômes, les CPC se réunissent en formation plénière deux fois par an en moyenne. On compte quatorze CPC compétentes selon la spécialité des diplômes. Pour parvenir à la mise en œuvre d'un diplôme professionnel il faut compter un délai de 18 à 24 mois après la présentation d'un dossier d'opportunité. Des groupes de travail dont les membres sont issus de la CPC plénière, sont chargés des travaux d'études et de rédactions des référentiels. Dans le cadre de la grande conférence sociale, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est engagé à optimiser ces délais.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51059

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2000

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6482